

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 17 juillet 2023 à laquelle sont présents madame la conseillère Esther Fortin ainsi que messieurs les conseillers Tom Redmond, Serge Thomassin, Jean Perron, Renaud Fortier, Olivier Duval et Jean-Pierre Fortier.

Formant quorum du conseil sous la présidence de madame la mairesse suppléante Manon Bougie.

Sont aussi présents monsieur Claude Poulin directeur général et M^e Isabelle Beaulieu notaire, greffière et directrice du Secrétariat général et greffe.

MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE SUPPLÉANTE.

CONSULTATION PUBLIQUE :

RÈGLEMENT NUMÉRO 889-2023

Au cours de cette assemblée, la présidente d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 889-2023 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'agrandir la zone commerciale CC-205 située sur la 2^e Avenue au nord de la 112^e Rue.** Elle a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

RÈGLEMENT NUMÉRO 890-2023

Au cours de cette assemblée, la présidente d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 890-2023 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'autoriser la vente de véhicules automobiles dans la 120^e Rue à l'intersection de la route 204.** Elle a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

RÈGLEMENT NUMÉRO 891-2023

Au cours de cette assemblée, la présidente d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 891-2023 amendant le Règlement numéro 268-2008 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les zones commerciales de la route 204 afin d'inclure la zone CD-298 nouvellement créée et de modifier un critère relatif à l'entreposage extérieur.** Elle a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

RÈGLEMENT NUMÉRO 892-2023

Au cours de cette assemblée, la présidente d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 892-2023 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 et le Règlement de lotissement numéro 151-2005 afin de modifier les normes applicables à la zone RD-129 située près de la 22^e Avenue au nord de la 89^e Rue.** Elle a invité les personnes présentes à s'exprimer. M. Keven, résident du secteur, demande des explications sur le projet et les impacts. Madame la mairesse suppléante Manon Bougie et monsieur Claude Poulin, directeur général, donnent des explications plus détaillées sur le futur projet. Mme Chantal Tanguay demande à quel endroit les arbres conservés seront situés et si les arbres du côté des condos existants seront conservés. Mme Bougie et M. Poulin expliquent où les arbres conservés seront situés. Mme Sylvie Rodrigue demande également des renseignements concernant les arbres. M. Poulin confirme que la demande afin que des arbres soient conservés du côté des condos existants a été prise en note et sera discuté avec le Service de l'urbanisme et le promoteur. M. Keven demande si une étude de circulation a été faite. Mme Manon Bougie et M. Claude Poulin mentionnent que plusieurs aspects sont étudiés dont la circulation et M. Poulin

rappelle que le projet débouche sur une avenue où il est normal que la circulation soit plus dense. Aucune autre personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

CONSTAT DU QUORUM.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 49.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N° 23-13576

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par la greffière

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière en ajoutant l'item suivant :

7.5 Rapport d'embauche d'un assistant-sauveteur pour le Service des loisirs et de la culture.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N° 23-13577

Séance ordinaire du 26 juin 2023

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 juin 2023 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que la greffière est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 juin 2023 soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière.

ADOPTÉE

PROJETS DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N° 23-13578

Adoption du premier projet de Règlement numéro 893-2023

ATTENDU : que la greffière résume le premier projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet du **Règlement numéro 893-2023 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 relativement aux entrepôts**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 17 juillet 2023 au 21 août 2023 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 21 août 2023 à compter de 19 h 30 sur ledit règlement.

QUE la présente résolution ainsi que le projet dudit règlement soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du premier projet du **Règlement numéro 893-2023** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13579

Adoption du projet du Règlement numéro 895-2023

ATTENDU : que la greffière résume le projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet du **Règlement numéro 895-2023 relatif à la démolition d'immeubles**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 17 juillet 2023 au 21 août 2023 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 21 août 2023 à compter de 19 h 30 sur ledit règlement.

QUE la présente résolution ainsi que le projet dudit règlement soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du projet du **Règlement numéro 895-2023** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13580

Adoption du premier projet de Règlement numéro 896-2023

ATTENDU : que la greffière résume le premier projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet du **Règlement numéro 896-2023 amendant divers règlements suite à l'adoption du Règlement numéro 895-2023 relatif à la démolition d'immeubles**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 17 juillet 2023 au 21 août 2023 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 21 août 2023 à compter de 19 h 30 sur ledit règlement.

QUE la présente résolution ainsi que le projet dudit règlement soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du premier projet du **Règlement numéro 896-2023** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DE PROJETS DE RÈGLEMENTS ET AVIS DE MOTION :

Je, Esther Fortin, conseillère, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 891-2023 amendant le Règlement numéro 268-2008 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les zones commerciales de la route 204 afin d'inclure la zone CD-298 nouvellement créée et de modifier un critère relatif à l'entreposage extérieur**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

Je, Serge Thomassin, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 894-2023 établissant la tarification aux restaurants du centre sportif Lacroix-Dutil et du centre de ski**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

Je, Jean-Pierre Fortier, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 897-2023 modifiant le Règlement numéro 872-2022 établissant la tarification d'un bien, un service, une activité ou autres avantages pour l'année 2023**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée. (Dépôt du projet de règlement).

ADOPTION DE RÉOLUTIONS :

RÉSOLUTION N° 23-13581

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par M. Rémi Poulin, CPA, auditeur, chef de Division – Comptabilité et assistant-trésorier en date du 6 juillet 2023, dans lequel il recommande le paiement des comptes au montant de 3 475 537,19 \$;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE la directrice du Service des finances et trésorière, Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes au montant total de 3 475 537,19 \$ couvrant la période du 16 juin au 6 juillet 2023.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13582

Adjudication du contrat pour les travaux de remblai de la plateforme du site des neiges usées

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 4 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
EXCAVATION TRANSCO INC.	72 023,79 \$
R.J. DUTIL & FRÈRES INC.	79 656,98 \$
EXCAVATIONS LAPOINTE & FILS INC.	93 005,24 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Véronique Morin, chef de Division – Approvisionnement par intérim, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **EXCAVATION TRANSCO INC.;**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **EXCAVATION TRANSCO INC.** le contrat **pour les travaux de remblai de la plateforme du site des neiges usées pour un montant de 72 023,79 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit financé à même le Règlement numéro 875-2023.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13583

Adjudication du contrat pour le prolongement de la piste cyclable entre la 89^e Rue et la 91^e Rue

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission publique, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
EXCAVATIONS LAPOINTE ET FILS INC.	155 519,53 \$
EXCAVATION TRANSCO INC.	157 203,27 \$
EXCAVATION NOTRE-DAME INC.	179 234,10 \$
9060-1535 QUÉBEC INC. (A.D.ROY)	186 834,38 \$
R.J. DUTIL & FRÈRES INC.	195 957,64 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Véronique Morin, chef de Division – Approvisionnement par intérim, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **EXCAVATIONS LAPOINTE ET FILS INC.;**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **EXCAVATIONS LAPOINTE ET FILS INC.** le contrat **pour le prolongement de la piste cyclable entre la 89^e Rue et la 91^e Rue pour un montant de 155 519,53 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit financé à même le fond réservé des grands projets (Règlement numéro 802-2021).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13584

Acceptation du rapport du comité de sélection pour la fourniture de services bancaires pour une période de 5 ans et adjudication du contrat

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 5 institutions financières, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
BMO BANQUE DE MONTRÉAL

ATTENDU : que l'analyse des soumissions a été effectuée en utilisant le système de pondération et d'évaluation des offres selon des critères préétablis et que le comité de sélection recommande la soumission déposée par **BANQUE NATIONALE DU CANADA**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le rapport déposé par les membres du comité de sélection.

QUE ce conseil adjuge à l'institution financière **BANQUE NATIONALE DU CANADA** le contrat **pour la fourniture de services bancaires pour une période de 5 ans**, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13585

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande de polymère pour déshydratation des boues de l'usine d'épuration

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 3 fournisseurs, la Ville a reçu la soumission suivante :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
LES ENTREPRISES AXCHEM CANADA LTÉE	43 884,85 \$

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission par Mme Véronique Morin, chef de Division – Approvisionnement par intérim, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et recommande de l'accepter;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **LES ENTREPRISES AXCHEM CANADA LTÉE** le contrat **pour la fourniture sur demande de polymère pour déshydratation des boues de l'usine d'épuration pour une période de 12 mois débutant le 15 septembre 2023 pour un montant total de 43 884,85 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13586

Rejet des soumissions pour la fourniture sur demande de service d'agents de sécurité pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 3 entreprises la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
SÉCURITÉ SSP INC.	68 640,08 \$
SÉCURITÉ 3S INC.	73 239,08 \$

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Véronique Morin, chef de Division – Approvisionnement par intérim, à l'effet de rejeter les soumissions reçues puisque le devis technique n'était pas inclus dans l'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil rejette les soumissions déposées puisque le devis technique manquait à l'appel d'offres et autorise la Division de l'Approvisionnement à lancer un nouvel appel d'offres.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13587

Acceptation des états financiers 2022 de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière

ATTENDU : que l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière a adopté le 21 juin 2023 ses états financiers 2022 soit :

- revenus :	1 883 195 \$
- dépenses :	3 714 880 \$
- dépenses RAM capitalisée :	2 166 897 \$
- déficit :	(1 831 685\$)

réparti de la façon suivante : 1 648 519 \$ par la SHQ (90%)
183 166 \$ par les municipalités (10%)

ATTENDU : la somme due de 10 127 \$ par l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière à la Ville, représentant la différence entre la quote-part pour 2022 et le déficit de l'exercice;

ATTENDU : la somme due de 8.86 \$ par l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière à la Ville dans le cadre du Programme de supplément au loyer;

ATTENDU : que ces états financiers doivent être acceptés par la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les états financiers 2022 de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13588

Versement d'une subvention à un organisme accrédité

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la Culture, en date du 6 juillet 2023, dans lequel elle recommande le 1^{er} versement de la subvention à l'Association du soccer mineur Saint-Georges inc. selon la politique de subvention en vigueur;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit autorisé le 1^{er} versement de la subvention à l'Association du soccer mineur Saint-Georges inc. au montant de 35 000 \$ incluant toutes les taxes si applicables.

QUE le tout soit financé à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13589

Versement de la subvention annuelle à la Société historique Sartigan

ATTENDU : que la Société historique Sartigan est un organisme de patrimoine important pour la Ville de Saint-Georges;

ATTENDU : la recommandation de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la Culture, à l'effet d'accorder une subvention de 8000 \$ à la Société historique Sartigan;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le versement de la subvention annuelle de 8000 \$, incluant toutes les taxes si applicables à la Société historique Sartigan pour l'année 2023.

QUE le tout soit financé à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13590

Mandat à la firme WSP Canada inc. pour la réalisation d'une étude pour la construction d'un nouveau chalet au centre de ski

ATTENDU : l'offre de services professionnels déposée par la firme WSP Canada inc. pour réaliser une étude conceptuelle pour la construction d'un nouveau chalet au centre de ski;

ATTENDU : que le total de ces services est de 20 695,50 \$ incluant toutes les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accorde ce mandat à WSP Canada inc., le tout conformément à l'offre de services déposée pour un montant total de 20 695,50 \$ incluant toutes les taxes applicables.

QUE le tout soit financé à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13591

Mandat à la firme Roy Jacques Darisse Architectes inc. pour la réalisation d'une étude pour la construction d'un nouveau chalet au centre de ski

ATTENDU : l'offre de services professionnels déposée par la firme Roy Jacques Darisse Architectes inc. pour réaliser une étude conceptuelle pour la construction d'un nouveau chalet au centre de ski;

ATTENDU : que le total de ces services est de 24 719,63 \$ incluant toutes les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accorde ce mandat à Roy Jacques Darisse Architectes inc., le tout conformément à l'offre de services déposée pour un montant total de 24 719,63 \$ incluant toutes les taxes applicables.

QUE le tout soit financé à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 23-13592

Acceptation des plans et estimation pour les travaux de prolongement des services municipaux dans la 157^e Rue et de la 21^e Avenue par 9206-5218 Québec inc.

ATTENDU : que le promoteur 9206-5218 Québec inc. a mandaté la firme WSP pour la préparation des plans et estimation pour un prolongement des services municipaux dans la 157^e Rue et la 21^e Avenue;

ATTENDU : la recommandation de M. Alain Roy, ingénieur, directeur des Services techniques à l'effet d'accepter les plans et estimation;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les plans et estimation pour la demande de prolongement des services municipaux par 9206-5218 Québec inc. d'une longueur d'environ 70 mètres dans la 157^e Rue et la 21^e Avenue, dossier numéro 221-09398-00 daté du 12 octobre 2022 de la firme WSP et l'autorise à les présenter au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour approbation (MELCCFP).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13593

Acceptation d'une entente numéro 2 à intervenir avec 9206-5218 Québec inc. pour les travaux de prolongement des services municipaux dans la 157^e Rue et la 21^e Avenue

ATTENDU : que le promoteur 9206-5218 Québec inc. demande un prolongement des services municipaux dans la 157^e Rue et la 21^e Avenue et qu'il désire être maître d'œuvre des travaux;

ATTENDU : qu'il y a lieu de conclure à cet effet une entente numéro 2;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte l'entente numéro 2 à intervenir avec 9206-5218 Québec inc. pour des travaux de prolongement de services municipaux dans la 157^e Rue et la 21^e Avenue.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13594

Demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville pour le 12305, 1^{re} Avenue

ATTENDU : la demande des propriétaires qui désirent reconstruire le bâtiment situé au 12305, 1^{re} Avenue;

ATTENDU : que cette propriété est située dans l'aire d'application du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville;

ATTENDU : la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accorder le permis;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'émission du permis de construction et des enseignes du bâtiment situé au 12305, 1^{re} Avenue, le tout conformément aux objectifs et critères du PIIA applicable au centre-ville et aux documents déposés.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13595

Demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville pour le 12340, 1^{re} Avenue

ATTENDU : la demande de la propriétaire qui désire rénover la façade et remplacer les enseignes du bâtiment situé au 12340, 1^{re} Avenue;

ATTENDU : que cette propriété est située dans l'aire d'application du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville;

ATTENDU : la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accorder le permis;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'émission du permis de rénovation et des enseignes du bâtiment situé au 12340, 1^{re} Avenue, le tout conformément aux objectifs et critères du PIIA applicable au centre-ville et aux documents déposés.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13596

Cession d'une partie de la 155^e Rue et des travaux d'infrastructures par Gestion Martin Jacques inc.

ATTENDU : l'acceptation provisoire des ouvrages signée en date du 19 avril 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la cession par Gestion Martin Jacques inc. d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro **SIX MILLIONS TROIS CENT QUATORZE MILLE DEUX CENT VINGT (6 314 220)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, étant une partie de la 155^e Rue ainsi que tous les travaux d'infrastructures s'y trouvant, le tout conformément au projet de contrat préparé par M^e Béatrice Rodrigue, notaire.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13597

Cession d'une servitude en faveur d'Hydro-Québec et de TELUS Communications inc.

ATTENDU : que nous avons reçu une demande pour la signature d'une servitude en faveur d'Hydro-Québec et de TELUS Communications inc. sur une partie des lots 6 517 865 et 6 517 885 du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Beauce dans le cadre des travaux de prolongement de la 147^e Rue;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la signature d'une servitude en faveur d'Hydro-Québec et de TELUS Communications inc. sur une partie des lots **SIX MILLIONS CINQ CENT DIX-SEPT MILLE HUIT CENT SOIXANTE-CINQ (ptie 6 517 865)** et **SIX MILLIONS CINQ CENT DIX-SEPT MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-CINQ (ptie 6 517 885)** du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Beauce, le tout conformément au projet de contrat préparé par Me Micheline Fecteau, notaire.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13598

Embauche d'une préposée à la maintenance pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher une préposée à la maintenance pour le Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à l'embauche de Mme Annie Pinard;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de Mme Annie Pinard à titre de préposée à la maintenance selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du Service des loisirs et de la culture pour la période prévue au rapport d'embauche.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13599

Embauche de commis au restaurant pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel pour le Service des loisirs et de la culture à titre de commis au restaurant pour une période temporaire;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à ces embauches;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche du personnel temporaire suivant selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du Service des loisirs et de la culture pour les périodes prévues au rapport d'embauche.

Joane Bilodeau
Manon Poulin

Mireille Gilbert
Anaïs Veilleux

Maryse Morin

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13600

Embauche de préposés à la maintenance pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel pour le Service des loisirs et de la culture à titre de préposés à la maintenance pour une période temporaire;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à ces embauches;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche du personnel temporaire suivant selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du Service des loisirs et de la culture pour les périodes prévues au rapport d'embauche.

Timothé Alexis
Éric Boulanger
Jean-Pascal Gauthier
Vincent Houle
Daniel Leblond
Johnny Sylvain
Hubert Tougas

Joseph-André Bégin
Denis Boutin
Daniel Gilbert
Hugo Lantagne
Gino Picard
André Thibodeau

Olivier Bélanger
Charles-Alexandre Busque
Steeve Gilbert
François-Xavier Larochelle
Gabriel Simard
Guillaume Tougas

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

RÉSUMÉ COMPARATIF MENSUEL DES PERMIS ÉMIS POUR LE MOIS DE JUIN 2023

Le résumé comparatif des permis émis entre le début de l'année et la fin du mois de juin est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 4 ASSISTANTS-SURVEILLANTS SAUVETEURS POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 4 assistants-surveillants sauveteurs pour la période du 5 juillet 2023 au 31 août 2023 pour le Service des loisirs et de la culture est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 7 COMMIS AU BAR POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 7 commis au bar pour la période du 1^{er} août 2023 au 31 juillet 2023 pour le Service des loisirs et de la culture est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UNE ASSISTANTE-SURVEILLANTE SAUVETEUSE POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche d'une assistante-surveillante sauveteuse pour la période du 7 août 2023 au 31 août 2023 pour le Service des loisirs et de la culture est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UN ASSISTANT-SAUVETEUR POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche d'un assistant-sauveteur pour la période du 23 juillet 2023 au 31 août 2023 pour le Service des loisirs et de la culture est déposé au conseil.

CORRESPONDANCE :

Un bordereau de correspondance, comprenant 1 item, est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par monsieur le conseiller Olivier Duval sur le comité de Beauce Art, par monsieur le conseiller Renaud Fortier sur le comité de suivi en logement social et sur le comité d'investissement commun (CEB), par madame la mairesse suppléante Manon Bougie sur le comité socio-économique et sur le comité exécutif de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan (MRC).

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DU CONSEIL

Aucune.

QUESTIONS DU PUBLIC

M. Martin-Frédéric Berthiaume demande si la Ville projette d'aménager un accès à l'eau de type base nautique permanente pour les embarcations. Il suggère qu'une étude en concertation pour l'aménagement soit faite. Madame la mairesse suppléante rappelle les termes de l'entente actuelle et que des discussions sont prévues à la fin de la saison. M. Claude Poulin, directeur général, confirme que ce n'est pas prévu au Programme triennal d'immobilisations (PTI) actuellement mais que le PTI est étudié à chaque automne. M. Poulin précise également que ce projet de base nautique pourrait en être un de type privé.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 30, sur proposition de madame la conseillère Esther Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Olivier Duval, la séance est levée.

MANON BOUGIE
Mairesse suppléante

M^E ISABELLE BEAULIEU
Greffière
